

Introduction

Monsieur TISSOT, Président de la Commission Nationale d'Evaluation

Il y a un point que je souhaite aborder brièvement d'abord : on m'a dit que parmi vous, certains s'étaient posé la question, et après tout c'est légitime, de l'indépendance de la CNE. Je voudrais, en premier lieu, vous entretenir quelques instants de cela. Le premier point est que tous les membres français sont bénévoles. Cela représente un travail qui est assez considérable. Ceux qui sont professeurs d'université touchent leur salaire de professeur, enseignent et en plus s'occupent de la CNE, et ceux qui sont retraités touchent leur retraite et assurent le travail de la CNE.

Un ancien Ministre m'avait fait cette confidence, il m'avait dit : " vous savez, même l'argent de l'Etat a de l'odeur ". Nous avons essayé d'illustrer le fait que des gens pouvaient être réellement indépendants. La première fois où nous avons été soumis à des pressions non négligeables, cela concernait le choix d'un des trois sites pour les laboratoires. C'était une assez haute personnalité de l'Etat qui était intervenue en faveur de ce site et nous, il ne nous semblait pas du tout recommandable parce qu'il y avait des fractures qui étaient une espèce de plomberie toute prête et dès que l'on y mettrait des déchets, la chaleur allait se mettre à circuler, les eaux allaient se mettre à circuler et à venir lécher en quelque sorte un éventuel stockage souterrain. Donc nous avons dit que nous étions contre. On nous a demandé par deux fois de relire notre copie. Nous l'avons fait, la troisième copie était identique à la première. Du côté de l'inventaire, nous n'avons pas hésité à dire que l'inventaire qui nous était présenté par les divers partenaires de la loi ne nous paraissait pas cohérent avec ce que l'on nous avait raconté auparavant, et que malgré nos efforts, nous n'avons pas été capables de rabouter les informations précédentes avec l'inventaire qui nous était soumis, et nous avons demandé qu'un inventaire soit refait avec des méthodes fiables.

Le Président de l'ANDRA, Yves LE BARS, a reçu mission du Secrétaire d'Etat à l'Industrie de mettre au point un protocole d'inventaire que tout le monde a

approuvé, et puis après il ne s'est plus rien passé. Alors nous avons écrit dans notre rapport n° 7, celui que nous allons vous présenter, que le fait de n'avoir pas d'inventaire décent plaçait la France en retrait par rapport à des pays comme la Suède ou la Grande-Bretagne et qu'il fallait y mettre fin.

J'ai parlé de cela avec Christian PIERRET et il m'a dit : " je prends l'engagement que cela va être réglé ", et deux jours après nous avons reçu un fax de Christian PIERRET disant qu'il avait débloqué les crédits et donné les instructions pour que Yves LE BARS puisse procéder effectivement à cet inventaire.

Un autre exemple, il est évident que sur l'axe 1 de la loi, pour tout ce qui concerne la transmutation, certaines des positions que nous avons prises étaient assez loin de la position du CEA et que, par exemple, le professeur Carlo RUBBIA, qui était le promoteur (l'inventeur était OWMAN) en Europe de l'histoire des réacteurs sous-critiques, c'est-à-dire des réacteurs hybrides qui, par eux-mêmes, ne suffisent pas à entretenir la réaction en chaîne, et il faut leur fournir un flux de neutrons pour que la réaction en chaîne se poursuive, ce qui est un élément de sécurité important parce que si vous coupez le système qui génère les neutrons, votre réacteur s'arrête ; était plutôt persona non grata au CEA à l'époque et puis nous avons discuté avec lui et la première fois où il est venu, SCHAPIRA vous le dira, il ne savait pas très bien s'il était en pays ami ou en pays ennemi. Il s'est aperçu que nous étions ouverts à la discussion et depuis les choses ont beaucoup évolué puisqu'il y a un programme français et même européen sur ce type de réacteur auquel participe le CEA.

Si vous voulez d'autres éléments, je peux vous en donner, mais je crois que c'est important, si vous vous posez cette question, qu'il y soit répondu. Ce n'est vraiment pas la peine que ma femme me dise qu'elle me voit moins depuis que je préside la CNE que durant mon activité professionnelle antérieure, si c'est pour que les gens pensent que nous ne sommes pas indépendants et que nous exécutons les ordres des ministères ou de groupes de pression quelconques.

Je vais vous présenter notre rapport n° 7. Vous vous souvenez peut-être que dans le rapport n° 6, nous avons fait un bilan à mi-parcours et nous avons dit : " au fond, il y a un certain nombre de points sur lesquels les résultats sont déjà sous la main ". Par exemple, nous y reviendrons, mais sur les affaires de séparation des

divers déchets, pratiquement toute la faisabilité scientifique est assurée et maintenant la faisabilité technologique est en vue. Il y a du travail mais elle est en vue. Donc pour nous un travail comme ça est un travail de bonne ingénierie, nous y mettons les gens qu'il faut, l'argent nécessaire et puis nous y mettons un calendrier avec des obligations de résultats. C'est ce que nous avons fait dans le rapport n 7, après bien sûr avoir discuté avec les divers acteurs, le CEA, le CNRS, l'ANDRA et pas mal d'autres. Nous avons d'un commun accord mis des délais de rigueur dans le calendrier pour la réalisation et la présentation de tels prototypes, par exemple de conteneurs ou telles procédures de séparation.

Recommandations principales

Je vais brièvement vous les présenter. Il y a quatre points sur lesquels nous avons beaucoup insisté parce que cela nous paraissait essentiel et sur lesquels les responsables des organismes nous ont dit qu'ils étaient d'accord pour un programme prioritaire avec obligation de résultat et calendrier contraignant.

Le premier point, ce sont les conteneurs. C'est, à notre avis, un des points sur lesquels la France était inexplicablement en retard. La Suède a des conteneurs qu'ils garantissent pour dix mille ans et qui, à mon avis, peuvent tenir encore beaucoup plus que dix mille ans. La France n'avait de conteneurs que pour les déchets vitrifiés, c'est-à-dire les produits de fission – césium, strontium ou iode – et puis les actinides dits mineurs, américium et curium mais qui sont parmi les plus actifs. Ces déchets vitrifiés à La Hague sont emballés dans des conteneurs, les choses sont bien tenues et ils sont entreposés d'une manière correcte. Mais il nous a semblé que les déchets beaucoup moins actifs, a priori beaucoup moins dangereux, les déchets B qui sont des déchets de moyenne activité mais à vie longue, sont parfois dans des conditionnements, des fûts un peu anciens, un peu fatigués. Il y a même des résidus dans des fonds de silo, des résidus de séparation qui sont là et il nous a paru urgent de donner des conteneurs à cette catégorie de déchets.

De même, une catégorie de déchets qui n'avait pas d'existence avant, c'était les combustibles usés non retraités. Compte tenu des évolutions dans la politique des divers acteurs, et en particulier d'EDF, il n'est pas évident que la totalité des combustibles soit retraitée. L'idée selon laquelle il pourrait y avoir chaque année 200-300 tonnes sur 1 200 tonnes qui ne soient pas retraitées ou du moins pas retraitées actuellement, est une idée qui petit à petit fait son chemin, c'est-à-dire qu'on retraiterait autant qu'il est nécessaire pour avoir le plutonium, des MOX, mais au-delà on se tiendrait en attente. Il nous semble que ces conteneurs, pour les combustibles usés non retraités, doivent avoir aussi une priorité puisque c'est une catégorie qui n'existait pas.

Le deuxième point : les entreposages. Comme vous le savez sans doute, pour tous les problèmes de l'axe 3, le Ministère de l'Industrie a confié au CEA la gestion de cette affaire des entreposages. Il nous a semblé que c'était typiquement un cas de bonne ingénierie. Après tout, on sait faire un tunnel sous la Manche pour le TGV, les tunnels routiers alpins n'ont pas beaucoup de succès en ce moment, ou d'autres tunnels peut-être plus utiles, et ces connaissances-là étaient tout à fait valorisables pour faire des entreposages. Entreposage, je vous rappelle qu'au sens du jargon professionnel, cela veut dire que l'on dépose des déchets mais pour une durée limitée et avec l'intention de les reprendre, à la différence du stockage où on les dépose éventuellement d'une façon réversible pour que l'on puisse les reprendre s'il se passait quelque chose, mais s'il ne se passe rien de mal, on les dépose et on les laisse.

Donc cet entreposage, il nous a semblé que c'était typiquement des affaires de bonne ingénierie et là encore, nous avons discuté avec les responsables du CEA et ils nous ont promis de présenter un avant-projet dès 2002. Je crois qu'ils tiendront leur parole, c'est la volonté de l'Administrateur Général et il le fera.

Un petit point simplement d'actualité : la CNE avait toujours, dans ses rapports, privilégié un peu l'entreposage dit de subsurface, c'est-à-dire la colline avec la galerie d'entrée à flanc de colline. Quand on me demandait à quoi cela ressemblait, je disais toujours aux gens : vous allez voir le PC de la Force Stratégique de Taverny, vous avez un entreposage idéal. S'il y a un avion qui rate son approche en allant à Roissy et qu'il se crashe dans la colline, dans le PC de

Taverny on s'en apercevra sans doute, mais sans plus, il ne se passera rien. Et malheureusement les événements récents que nous connaissons tous ont montré que les entreposages ne devaient pas seulement protéger d'un petit Cerna avec quatre personnes à bord, mais cela devait protéger contre la chute d'un avion de ligne. Je crois que cela renforce l'idée que nous avons sur la préférence à donner aux entreposages de subsurface.

En troisième point, l'inventaire des déchets et du combustible usé, je vous ai raconté l'histoire tout à l'heure. Nous avons dit que là aussi, cela mettait la France en retard par rapport à des pays comme la Suède ou la Grande-Bretagne, et le 26 juin de cette année, le Gouvernement a confié au Président de l'ANDRA la mission de réaliser cet inventaire, dont une première édition devrait être publiée en 2004.

Quatrième point, il s'agit des séparations physico-chimiques et de la transmutation. Il y a là deux domaines qui sont logiquement associés parce que si nous faisons des séparations, c'est bien dans l'idée de pouvoir transmuter, par exemple de l'américium ou du curium, des actinides mineurs qui sont très actifs. Nous avons constaté que les recherches scientifiques ont pratiquement abouti à peu près sur tous les points et maintenant il faut s'attaquer à la faisabilité technologique de manière à préparer ensuite la faisabilité industrielle. Mais en 2006 la faisabilité technologique devrait avoir reçu une réponse, cela sera oui ou non mais il devra y avoir une réponse.

Par contre, dans le domaine de la transmutation qui y est associée, les recherches sont d'un niveau extrêmement différent. Ce n'est pas diminuer le mérite des physico-chimistes que de dire que faire de bonnes séparations, c'est un problème industriel. Il y a un enseignement, il y a des thèses qui ont été faites là-dessus, il y a beaucoup de choses. Par contre la transmutation, je vous avais dit l'année dernière que la personne qui, par exemple, réaliserait le premier réacteur hybride dont je vous parlais tout à l'heure, c'était une personne qui avait peut-être une petite chance d'avoir le prix Nobel. Vous voyez bien que ce n'est pas du tout la même échelle de temps. Dans le domaine de la transmutation, d'abord on prend du retard à cause du retard au redémarrage du réacteur Phénix. Vous savez, Phénix date de 1973 ou 1974, il avait été interrompu et sa remise en service a

demandé beaucoup de travaux du point de vue de la sécurité en particulier, et nous ne savons encore pas si la Direction de la Sûreté des Installations Nucléaires donnera ou non son accord pour qu'il redémarre au printemps 2002.

Pour les fameux démonstrateurs de systèmes hybrides, ces réacteurs dont je vous disais qu'ils présentent une plus haute sécurité parce que si on coupe l'alimentation en neutrons rapides, la réaction en chaîne s'arrête, là il y a des progrès notables, avec l'élaboration, je n'aime pas beaucoup l'expression d'un "plan de route"; c'est du jargon qui vient de l'anglais bien sûr, mais au niveau européen malheureusement il y en a beaucoup. Un plan de route pour la réalisation d'un démonstrateur de système hybride avec spectres de neutrons rapides, combustible solide et qui fédère non seulement le CEA et le CNRS français, mais aussi plusieurs organismes européens. Ce sont des programmes à l'échelle européenne. Je peux vous dire qu'il y a des projets américains et japonais qui, eux aussi, sont maintenant sur cette affaire et ils essaient de progresser également. Quand je dis progresser, mon ami SCHAPIRA dira cela mieux que moi, je parle d'un prototype peut-être pour dans quinze ans, vers 2015. Donc le temps que l'on ait fait des essais dessus, ce sera entre 2015, 2025 ou 2030. Nous ne pourrions engager la fabrication éventuelle de réacteurs industriels qui seraient voués, non plus à produire de l'électricité, mais à détruire des déchets, que vers 2030. Vous voyez que tout n'est pas à la même échelle de temps.

Autres observations

Pour les laboratoires souterrains – ce qui vous intéresse bien sûr – la réalisation du laboratoire de Bure devrait permettre en trois ans d'expérimentation d'obtenir de premiers résultats qui seront essentiels. Ceux-ci, bien sûr, s'appuient aussi sur ce que nous avons obtenu par les collaborations internationales, en particulier la collaboration avec le Mont Terri en Suisse qui est vraiment un très bon laboratoire, où il y a du très bon travail de fait et où, même si ce n'est pas tout à fait le même âge géologique, la nature des roches est relativement comparable. Ce sont des argiles qui ont été enfouies à plusieurs centaines de mètres, donc compactées,

qui présentent des caractères communs et très différents au contraire de l'argile que nos amis Belges explorent à Mol.

Le second point est le second laboratoire. La loi est claire : elle a mis un " s " à laboratoires, cela veut dire qu'il y en a au moins deux. Mais il faut être conscient d'une chose : chaque pays a la géologie qu'il peut et il faut faire avec. Nos amis Suédois et Finlandais se sont orientés naturellement vers le granite et nos amis Canadiens se sont orientés naturellement vers le granite. Pourquoi ? Parce qu'ils ont un bouclier précambrien, c'est-à-dire des roches qui n'ont pratiquement pas bougé depuis quasiment un milliard d'années. Nous, nos granites, il faut bien dire la vérité, ont été pris dans les orogénèses, dans les plissements de l'ère primaire et même certains ont été réactivés par la suite, si bien qu'il y a dedans quand même des fractures qui sont quelquefois embêtantes. La loi dit laboratoires avec un " s ", il faut donc en faire deux, mais la loi ne dit pas granite. Si vraiment notre géologie, après l'avoir bien regardée, montre que les granites par rapport aux granites canadiens, suédois ou finlandais, ne font pas le poids, il vaut mieux se tourner vers d'autres roches. Là, c'est le Gouvernement qui décidera mais il y a par exemple les roches siliceuses qui sont des roches à grains très fins, comme les argiles. Mais au lieu d'être des silico-aluminates comme l'argile, c'est de la silice pure, comme le sable de Fontainebleau mais extrêmement fin. C'est une catégorie de roche que l'on a chez nous et qui peut présenter de l'intérêt. Sinon peut-être y a-t-il dans certaines roches anciennes des gneiss ou des choses comme ça, des roches qui peuvent présenter de l'intérêt pour un stockage.

Mais si vous voulez, la Commission, puisque c'est son rôle, est formelle sur les termes de la loi : la loi met laboratoires avec un " s ", donc il faudra qu'il y en ait deux. Par contre la loi ne dit ni la nature de la roche, ni que les deux laboratoires doivent être simultanés. A mon avis d'ailleurs, ce n'est peut-être pas un mal qu'ils ne soient pas simultanés parce que l'ANDRA peut concentrer tous ses efforts, et Dieu sait qu'il y a des problèmes difficiles à résoudre, sur l'un et puis en entreprendre un autre avec un décalage de deux ou trois ans.

Je tenais à vous parler de ce point-là parce que, autant la Commission est là pour assurer la fidélité à la loi, autant la Commission dit laboratoires avec un " s ", autant la Commission ne dit pas simultanément et ne dit pas granite. On avait

demandé à l'ANDRA des sites granitiques, nous avons donné des avis sur les sites granitiques et ceux qui avaient été retenus étaient ceux qui étaient les moins affectés par ces plissements, ces formations de chaînes de montagne, mais ce n'était pas la Suède, ce n'était pas le Canada.

Sur les concepts de stockage : il y a une chose qu'il faut bien voir aussi, la CNE l'avait dit dans un rapport mais c'est un rapport qui date maintenant de quatre ans ou quelque chose comme cela, et le Gouvernement l'avait repris dans sa décision de décembre 1998. Je vais vous le dire d'une manière qui n'est pas du français élégant, le Gouvernement avait trouvé une formule bien meilleure. Enfin la mienne c'est : *“ on ne met pas n'importe quoi n'importe où ”*. Un laboratoire peut présenter des caractéristiques, nous disons ce genre de roche va être bon, par exemple pour ces déchets B de moyenne activité qui ne dégagent pas ou presque pas de chaleur, par contre, pour les déchets appelés déchets C, c'est-à-dire déchets de haute activité, il vaudrait mieux sans doute trouver une roche qui ait des propriétés thermiques différentes ; d'où tout l'intérêt du “ s ” de laboratoires de tout à l'heure.

Concernant Bure, bien sûr nous mettons des barrières de sécurité, c'est-à-dire que nous disons que certaines des options considérées comme le stockage à chaud, c'est-à-dire avec des températures de parois qui dépasseraient 100 degrés, nous ne sommes pas d'accord, tout simplement parce qu'au point de vue de la thermodynamique et de la mécanique des fluides vous ne saurez pas vous sortir du calcul d'un ouvrage dans ces conditions-là. Laissez donc la température inférieure à 100°, avec de l'eau liquide et pas de l'eau à l'état de vapeur, il y a longtemps que les pétroliers travaillent dans des milieux diphasiques avec du pétrole et de l'eau ou du pétrole et du gaz, on sait le traiter. Le milieu avec l'eau à l'état vapeur, actuellement, on ne sait pas le modéliser vraiment. Nous pensons qu'il serait justifié d'étudier prioritairement le stockage des déchets qui ne dégagent pas de chaleur et pour lesquels les terrains argileux paraissent particulièrement adaptés.

Un autre point sur lequel nous avons attiré l'attention, c'est la modélisation et la simulation numérique. Il faut bien voir les rôles de chacun : le rôle de la Direction de la Sûreté des Installations Nucléaires est de dire : *“ vous allez faire l'hypothèse qu'il y a un conteneur qui est défectueux et qui se met à se corroder et qui fuit, qui*

laisse échapper ses produits radioactifs ” ; mais nous, notre rôle est différent. Nous devons nous assurer que les outils qui seront utilisés pour répondre aux demandes de la sûreté nucléaire sont des outils de simulation validés, c'est-à-dire dans lesquels les lois physiques qui doivent y être y seront représentées comme elles doivent l'être et dans lesquels les paramètres qui seront rentrés seront les bons paramètres. La simulation que l'ANDRA pourra faire en réponse aux demandes de la Direction de la Sûreté des Installations Nucléaires sera basée sur des outils de simulation validés. C'est une chose sur laquelle nous avons mis beaucoup de poids parce que nous pensions sincèrement que c'était un domaine où globalement il n'y avait pas eu assez d'effort fait jusqu'à maintenant et qu'il était vraiment temps que les acteurs responsables se mettent au travail. Nous avons insisté très fortement, et l'un des membres de la CNE a passé beaucoup de temps, entre autres avec nos amis de l'ANDRA, pour leur expliquer qu'il y avait un certain nombre de points à satisfaire, qu'il y avait un certain nombre de compétences internationales à mobiliser. Il ne faut pas que cet effort soit seulement franco-français, il faut essayer de mobiliser tout ce qui existe et donc exercer ce vigoureux effort de recherche appliquée.

Nous avons demandé à tous nos partenaires de mener une réflexion sur le devenir du plutonium. Pour nous, c'est une question centrale de laquelle dépendent beaucoup d'autres questions sur la gestion des déchets radioactifs. Le problème du plutonium, c'est le danger qu'il peut présenter, en particulier le danger en cas d'intrusion malveillante, de terrorisme, mais aussi le danger pour les Etats qui veulent se fabriquer une bombe nucléaire. C'est une question de stratégie tout à fait centrale et nous pensons que, comme nous nous acheminons vers le retraitement d'une large part des combustibles usés, dont le plutonium sera extrait, et une part moins grande qui ne sera pas retraitée, et dont le plutonium restera donc dans le combustible usé, nous voudrions entendre la stratégie et la philosophie de gestion du plutonium.

Certains autres sujets devraient faire aussi l'objet d'une réflexion approfondie : on a parlé du rejet des usines dans la mer ou dans l'air. Il y a un point, par exemple, c'est le rejet de l'iode en mer à La Hague, nous sommes persuadés que, compte tenu des taux de dilution qu'il y a, ceci ne présente aucun danger réel. Néanmoins, il y a des accords internationaux et il peut très bien arriver qu'un jour la France soit

amenée pour des raisons peut-être qui n'auront rien à voir avec la science, à signer un accord dans lequel on s'interdit de rejeter de l'iode dans la mer.

Il faut que les acteurs de la loi aient déjà sous la main des processus avec une voie pour porter remède à cette affaire si on devait être engagé par des traités internationaux dans ce domaine. Il y a bien des voies, il y a l'iodure de plomb par exemple, mais le plomb n'a pas bonne presse non plus.

Les connaissances radiobiologiques sur les effets des faibles doses de rayonnement : là il y a une querelle qui est cachée derrière une querelle de mathématiciens, de modélisation sur ce qu'ils appellent des modèles avec seuil, des modèles sans seuil. Qu'est-ce que cela veut dire ? Au fond des choses cela veut dire que, en ce qui concerne les très faibles doses auxquelles nous sommes exposés pendant longtemps, les connaissances sont maigres, vraiment maigres. Ne pouvant trancher par eux-mêmes, les gens se retranchent derrière des modèles numériques mais, à mon avis et à celui de mes collègues de la CNE, c'est plutôt le rideau de fumée et nous avons demandé avec insistance à nos amis de l'Académie des Sciences et de l'Académie de Médecine qui ont entrepris cette étude, de prendre une position sur cette affaire des faibles doses.

Perspective d'avenir

Comme perspective d'avenir il y a bien évidemment certaines recherches comme la transmutation avec comme échéance 2015-2030, vous voyez bien que ce n'est pas demain matin. Il y a aussi d'autres problèmes comme les conteneurs, l'inventaire, l'entreposage, les séparations physico-chimiques pour lesquels on peut présenter un dossier convenable aux parlementaires en 2006.

Mon idée n'est pas de vous dire : *“ en 2006 on saura répondre à tout et le Parlement aura toutes les informations pour pouvoir prendre toutes les décisions ”*. Ce serait évidemment ridicule de ma part de vous dire ça. Mais je vous dis que fin 2006 nous ne serons pas démunis, nous aurons un certain nombre de choses et le Parlement pourra prendre les décisions qu'il jugera être les meilleures, au vu d'un ensemble de recherches déjà disponibles. On a cité un schéma dans le

rapport, ce n'est pas pour dire que c'est celui qu'il faudra retenir en 2006, non. Le rôle des scientifiques est de dire qu'aujourd'hui il y a déjà un schéma qui est possible. Et puis d'ici 2006, les scientifiques ont cinq ans pour mettre au point d'autres filières, d'autres processus et donner aux parlementaires un éclairage aussi complet que possible. Dedans, nous avons mis les déchets de catégorie B qui seront quand même la bagatelle de 100.000 m³ à peu près en 2020, ce n'est pas à négliger même si c'est de moyenne activité. Nous ne pouvons pas les valoriser et nous ne pouvons pas les transmuter : ces appareils qui seraient dédiés uniquement à la transmutation des radioéléments et qui, éventuellement, produiraient l'électricité en plus, mais accessoirement, leur but étant de détruire des radionucléides à vie longue, cela va coûter fort cher. On peut y faire passer les choses de très haute activité, les radionucléides les plus nocifs du genre de l'américium, du curium ou peut-être certains des produits de fission, l'iode, le césium, mais le reste, tous ceux qui rentrent dans les déchets de moyenne activité n'ont pas, à notre avis et nous en prenons la responsabilité, vocation à relever d'un traitement ni de valorisation, ni de transmutation.

Il y a ensuite les déchets produits de fission et actinides mineurs. Comme je vous l'ai dit, les actinides mineurs, américium, curium sont les pires avec le plutonium ; ils seraient préférentiellement engagés dans une voie à conditionnement et entreposage d'attente et puis transmutation dès que ces nouveaux appareils seraient disponibles. Et puis les produits de fission pour lesquels on a deux solutions : soit, pour les plus embêtants d'entre eux, de les traiter de la même façon que l'américium et le curium, soit pour le tout-venant des produits de fission, au bout de 300 ans, l'activité sera extrêmement faible. Le césium 137 et le strontium 90 ont tous les deux une période d'à peu près trente ans : au bout de 300 ans cela fera dix périodes, il ne restera plus grand chose.

Il y a aussi les combustibles usés non retraités qui sont une nouvelle catégorie qui fait son apparition et qui, eux, seraient placés en entreposage séculaire avant la mise en œuvre de leur valorisation ou avant leur stockage en milieu géologique. Voilà, notre but est de présenter au législateur, au terme de 2006, le plus large choix possible, même si, à ce moment-là, et on peut s'y attendre, il y a des recherches complémentaires qui apparaîtront comme souhaitables et on le dira très clairement. Voilà à peu près un résumé de notre rapport n° 7.

DISCUSSION

Monsieur Claude COLLIN – Collectif contre l'Enfouissement des Déchets Radioactifs de Haute-Marne

Avant de participer au débat je voudrais dire ceci : tout au long de votre rapport annuel, vous tirez le signal d'alarme sur les constats peu encourageants des recherches menées aussi bien sur les conteneurs, les moyens miniers nécessaires et indispensables à la réversibilité (mais qui y croit encore !) l'entreposage, le stockage et la transmutation qui en est au stade de l'éprouvette. La seule lueur d'espoir qui apparaît serait l'entreposage à sec qui nous écarterait d'un enfouissement vers lequel vous semblez vous diriger en préconisant dès 2006, un avant-projet de stockage sur les territoires de Bure et Saudron pour y dissimuler les déchets B, C vitrifiés, voire les combustibles usés, UOX et MOX.

Les recherches actuelles dans le cadre du programme PRECCI pourraient bénéficier à l'ensemble des combustibles irradiés si la filière MOX est abandonnée. Un entreposage de très longue durée ne ferait pas l'affaire de la COGEMA ni de l'ANDRA, mais il ne faut pas perdre de vue que le retraitement à La Hague engendre 500.000 m³ par an de déchets liquides radioactifs en mer et même si le procédé a été amélioré, on ne peut en effet considérer comme satisfaisant le fait de rejeter une activité totale de 505 gigas becquerels de plutonium chaque année dans la Manche. Ce sont des chiffres que vous retrouverez dans le rapport RIVASI de l'année 2000.

Comme le fait remarquer M. TISSOT, l'Europe dans le cadre du traité OSPAR va demander l'arrêt de ces rejets. Commençons donc par ne plus retraiter les combustibles usés dont l'alibi de récupération du plutonium pour fabriquer du MOX n'est plus crédible car le coût global est trois fois supérieur à celui de l'uranium d'une part, et d'autre part, le plutonium se dégénère comme cela est écrit dans le rapport BATAILLE sur l'entreposage du 30 mai 2001. Une partie du plutonium, au bout d'une centaine d'années, devient de l'américium 241. L'utilisation que l'on pourrait en faire n'est même pas appréciée aujourd'hui. Je pense qu'il est plus

urgent que des décisions soient prises à l'issue d'un grand débat sur l'énergie et, dans ce cadre, la CNE pourrait se faire l'interprète du CLIS auprès du Gouvernement. Ma première question, si vous le permettez, aura trait à qui décide des critères d'acceptabilité des résultats d'expérimentation ? Par exemple, à une question sur la présence d'eau dans le puits, le bien nommé, l'ANDRA m'a répondu par lettre du 19 juin 2001 : *“ on estime que les débits d'exhaure attendus dans les puits après trente jours d'excavation seront de l'ordre de 10 à 30 l/mn ”*, ce qui fait quand même 30 m³ par jour. Est-ce acceptable et qui décide de cette acceptabilité ?

Monsieur TISSOT, Président de la Commission Nationale d'Evaluation

Il y a un point sur lequel nous ne nous sommes pas très bien compris. D'abord, le sous-sol de Bure et de Saudron, nous ne savons pas s'il est bon ou non. M. MOUROT va nous parler de failles, la seule façon de voir s'il y a des failles avec un rejet plus petit que ce qui est mis en évidence par la géophysique, est d'aller voir au fond comment cela se passe. Dans l'esprit des membres de la CNE, le sous-sol de Bure et de Saudron n'est pas destiné à ! Nous irons voir comment c'est et cela nous apprendra des choses sur l'argile.

Il y a une chose où vous m'avez vraiment mal compris, j'ai dit assez clairement que les propriétés thermiques de l'argile n'étaient pas très remarquables pour les déchets de haute activité et jamais la CNE ne conseillera de mettre des déchets de haute activité comme les déchets C ou les fractions qui pourraient en être tirées, américium, curium, etc., dans de l'argile tant qu'ils ne seront pas refroidis. Nous sommes clairs là-dessus. Le devoir de l'ANDRA est de mener à bien une recherche donnant des réponses, c'est acceptable, ce n'est pas acceptable, pour toutes les catégories de déchets, mais nous ne conseillerons jamais de mettre des déchets de haute activité avec un fort dégagement thermique dans de l'argile.

Monsieur Jean-Luc BOUZON – Conseiller Général de Haute-Marne

Nous sommes six conseillers généraux opposés désormais à l'enfouissement plus trois autres qui se sont abstenus la semaine dernière. Première question sur

le laboratoire : M. TISSOT, vous avez parlé de laboratoires avec un “ s ”, je crains fort qu'à l'allure où nous allons, cela finisse par être une faute de frappe et qu'en fait, laboratoire va s'écrire au singulier. Quel pouvoir a la Commission Nationale d'Evaluation sur ce sujet, parce que j'ai pour habitude de respecter la loi, et la loi dit bien laboratoires avec un “ s ” ? Vous nous dites que ce n'est pas dit quand ni où, mais cela veut dire que nous ne sommes plus dans le respect de la loi. Quel recours avez-vous pour que l'on respecte la loi, c'est-à-dire qu'un deuxième laboratoire se mette en route ?

Deuxième chose à M. le Préfet, en parlant de l'Etat, à et M. le Sous-Préfet de Saint-Dizier : jusqu'ici, on nous parlait de laboratoire, ce n'est pas un enfouissement de déchets nucléaires, c'est un laboratoire, il n'y a rien d'autre et même au pire, si le sol permettait d'accueillir les déchets nucléaires on verra ce que l'on verra, mais en tout cas ce n'est qu'un laboratoire. Je ne sais pas, M. le Préfet, si vous avez eu la lettre du Ministère du Logement, des Transports, Bureau du Contentieux de l'Urbanisme envoyée à M. le Président de la Cour d'Appel de Nancy. Je cite les quatre premières phrases parce que je pense qu'aujourd'hui plus personne ne pourra dire : il ne s'agit que d'un laboratoire. C'est le Ministère qui écrit suite à un recours de l'association des élus meusiens et haut-marnais contre l'enfouissement. Je cite les quatre lignes :

“ Afin de prévoir un stockage souterrain de produits radioactifs, l'ANDRA a déposé une demande de permis de construire d'un laboratoire souterrain sur le territoire de la Commune de Bure ”. On ne parle plus d'éventualité, on parle bien de prévoir un stockage. J'aimerais savoir ce que vous en pensez parce que de deux choses l'une, ou quelqu'un nous ment ou le Ministère vient de décider que cela était effectivement l'enfouissement.

Monsieur Bernard FITOUSSI, Préfet de la Meuse

Je ne connais pas cette lettre mais je vais vous répondre très simplement. Vous avez bien fait de lire qui avait rédigé cette lettre : le Ministère de l'Equipement et c'est bien le Bureau du Contentieux, nous sommes bien d'accord. Il s'agit bien d'une réponse à un mémoire à propos d'un permis de construire. Je peux vous dire que ce qui a été écrit est une erreur. Jusqu'à nouvel ordre et cet ordre en

question c'est la loi, il y a un laboratoire, il n'y a qu'un laboratoire. Donc cette phrase n'est pas admissible et je peux d'ores et déjà vous dire qu'il s'agit sans doute d'une méconnaissance de la part du rédacteur et cela peut arriver.

Monsieur TISSOT, Président de la Commission Nationale d'Evaluation

Nous avons le pouvoir de faire des recommandations scientifiques. Dans l'ensemble les recommandations scientifiques que nous avons faites ont à peu près toutes été suivies.

En revanche, dans d'autres domaines, comme les sciences sociales, pour lesquelles nous avons souvent demandé une véritable prise en compte, là alors, j'aime autant vous dire que nous nous sommes à chaque fois fait jeter dehors. Ceci étant, la décision d'entreprendre un deuxième laboratoire, ce n'est pas la CNE qui peut la prendre. La décision sur le premier laboratoire était une décision interministérielle de décembre 1998 ; le Premier Ministre avait réuni quatre ou cinq ministres autour de lui et cela a duré de 17 heures à 21 heures, alors qu'en général les réunions interministérielles, on y envoie souvent les directeurs de Cabinet et cela ne dure pas si longtemps que cela. Là, cela avait été une véritable discussion. Vous voyez bien que la pauvre CNE, soyons clairs, autant au point de vue scientifique elle peut dire il faut faire ça ou il ne faut pas faire ça, ou ceci est inacceptable, autant la décision de l'ouverture d'un deuxième laboratoire, ce n'est pas la CNE qui peut la prendre.

Il y a quand même un point aussi sur lequel je voudrais revenir : nous esquissons quand même dans notre rapport le sort possible des différents types de déchets. Vous voyez que les déchets de moyenne activité ne peuvent pas, en pratique, relever d'un traitement de valorisation ou de transmutation des radionucléides à vie longue qu'ils contiennent. Ils devraient être conteneurisés et déposés en stockage géologique aussi promptement que possible. Ces déchets de moyenne activité comportent, en particulier, les vieilles ferrailles qui sont des déchets. Ensuite, vous avez les déchets produits de fission et actinides mineurs dont on dit qu'actuellement, ils sont ensemble dans les verres mais ils pourraient faire l'objet d'une séparation. Les actinides mineurs, d'une part, iraient au conditionnement et à l'entreposage d'attente en attendant que les appareils que j'évoquais tout à

l'heure soient disponibles, d'ici entre quinze et trente ans. Au contraire, les autres déchets, c'est-à-dire les produits de fission dont la durée de vie est en général moins longue, resteraient en entreposage pendant une durée de l'ordre du siècle avant le dépôt en stockage géologique une fois qu'ils seraient froids. A la fin nous avons mis les combustibles usés non retraités, pour lesquels nous parlons d'un entreposage séculaire avant mise en œuvre, soit de leur valorisation, soit de leur stockage géologique. Vous voyez que nous avons quand même essayé d'appliquer ce principe, on ne met pas n'importe quoi n'importe où.

Monsieur Daniel LHUILLIER, Conseiller Général

Petite remarque par rapport à la nature du laboratoire. Laboratoire, rien qu'un laboratoire certes, mais si je me souviens bien d'une confirmation qui a eu lieu dans cette salle voici à peu près trois ans, si ce n'est par M. TISSOT, c'était par l'un de ses collègues de la CNE, laboratoire de validation, c'est-à-dire qu'on va vérifier que dans les sous-sols de Bure, on peut stocker. Ce n'est pas de la recherche fondamentale, que nous soyons bien d'accord, c'est un laboratoire de validation et pas seulement un laboratoire. Ma question est par rapport au deuxième laboratoire ; il y a une phrase qui a éveillé ce questionnement dans votre présentation par rapport à ce deuxième laboratoire. Vous avez dit pas forcément dans le granite, pas forcément simultanément avec celui-ci, mais est-ce que c'est forcément en France ?

Monsieur TISSOT, Président de la Commission Nationale d'Evaluation

Actuellement, c'est forcément en France.

Monsieur Daniel LHUILLIER, Conseiller Général

La phrase qui a éveillé mon interrogation était que " l'on ne pouvait pas considérer comme deuxième laboratoire dans le granite ceux qui existent à l'étranger ". Donc le fait de réfuter ce deuxième laboratoire dans le granite à l'étranger pourrait laisser penser que l'on pourrait accepter un deuxième laboratoire à l'étranger.

Monsieur TISSOT, Président de la Commission Nationale d'Evaluation

La réponse est non. Par contre, il est des petits pays qui espèrent bien qu'un jour, ils pourront peut-être se joindre à un grand pays pour éviter d'avoir à constituer des stockages par eux-mêmes, mais c'est une autre affaire.

Monsieur Claude KAISER – Meuse Nature Environnement

Une petite remarque sur ce que vient de dire M. LHUILLIER. S'agissant du laboratoire de validation ou de qualification, la chose est confirmée par ce que vient de faire la Finlande récemment. C'est dans la dernière brochure qui a été distribuée par l'ANDRA et que vous avez sans doute tous lue, la Finlande vient de décider du stockage géologique et elle commence ce stockage géologique par le même laboratoire que nous, ce qui est bien la preuve que le laboratoire n'est rien d'autre que la première phase du stockage. Ils n'ont pas scindé la procédure en deux parties comme nous l'avons fait, mais ils ont l'honnêteté de dire dès le départ " on va au stockage ".

M. le Président TISSOT, il me semble qu'au fur et à mesure de vos rapports successifs, on voit se dessiner, malheureusement de façon concrète, la réalisation des prévisions alarmistes des opposants du départ. Je cite par exemple les trois voies de recherches prévues par la loi de 1991 qui étaient, au départ, présentées comme alternatives et ne le sont déjà plus, selon vous, pour au moins une certaine catégorie de déchets, les déchets B, que vous nous présentez comme non justifiables d'une transmutation. Donc ces déchets B, selon vous, on ne peut que les stocker géologiquement ; ce n'est plus pareil qu'au début. Quand les conseils généraux de Meuse et de Haute-Marne s'étaient prononcés, il y avait ces trois voies alternatives pour l'ensemble des catégories de déchets – première différence par rapport au départ.

Deuxièmement, le nombre d'années de recherches : au départ on nous garantissait quinze ans de recherches. Vous nous parliez tout à l'heure de trois ans pour parvenir à un premier bilan d'étape qui pourrait provoquer une décision dès 2006 du Parlement. Encore un nouveau changement par rapport au départ.

Les combustibles usés non retraités, au départ, il n'en était pas question, maintenant il est tout à fait possible qu'ils fassent partie du stockage géologique. Les laboratoires qui ne sont pas faits en même temps : quand nos conseils généraux ont délibéré, c'était impensable. Il était évident que les termes de comparaison devaient se faire en même temps, c'était dans le contrat. Petit à petit, malheureusement, les prévisions des opposants qui étaient au départ qualifiées de farfelues, se réalisent, il nous faut le constater. Que faire quand on constate que les termes d'un contrat ne sont pas respectés ? Je pense qu'il faut en tirer les conséquences. Ceci est ma remarque mais elle ne s'adresse pas à vous M. TISSOT, plutôt à M. le Préfet ou aux politiques locaux.

Maintenant, en ce qui concerne les déchets de moyenne activité, les déchets B, que vous nous présentez aujourd'hui comme étant justifiables d'un stockage géologique rapide : ne vous semble-t-il pas y avoir une dérive par rapport à la loi de 1991 qui ne parlait que des déchets de haute activité et à vie longue ? Vous nous dites qu'il faut agir dans le cadre législatif pur ; or, si vous reprenez la loi de 1991, elle ne parle que des déchets de haute activité et à vie longue, absolument pas des autres catégories de déchets.

Monsieur TISSOT, Président de la Commission Nationale d'Evaluation

Effectivement, mais il faudrait aller en Conseil d'Etat pour faire interpréter « haute activité et vie longue ». Il est bien évident que toute chose qui a une haute activité est dans la loi, mais est-ce que quelque chose qui a une vie longue est dans la loi ? C'est typiquement le cas du césium 135, il n'est pas d'une activité absolument fantastique mais il a une belle durée de vie, il dépasse le million d'années. Alors était-il dedans ou pas ? C'est un des problèmes d'interprétation.

Je voudrais demander à M. SCHAPIRA – lui connaît ça beaucoup mieux que moi – s'il voulait vous éclairer un peu sur cette histoire de transmutation et sur le fait que ces voies sont alternatives ou pas.

Monsieur SCHAPIRA, Commission Nationale d'Evaluation

Il faudrait peut-être revenir sur ce concept de déchets à vie longue et à haute activité, ces deux choses ne peuvent pas aller ensemble. Ce que la loi vise ce sont les déchets à haute activité d'un côté, et d'autre part les déchets à vie longue. Les déchets de haute activité qui proviennent essentiellement du combustible irradié contiennent des corps à vie longue, mais des corps à vie longue en tant que tels ne sont pas de haute activité puisque dès lors qu'un corps à une vie très longue, il est de moins en moins radioactif, à telle enseigne qu'un corps qui a une vie infinie n'est pas radioactif. Donc il y a un « cocktail », si vous me permettez ce mot, à l'intérieur des combustibles usés : des corps qui sont très radioactifs, ce sont essentiellement les produits de fission à vie courte dont les périodes vont de quelques minutes jusqu'à trente ans, et un certain nombre de produits de fission qui sont à vie longue et qui ne sont que peu radioactifs, il y en a à peu près 6 %. D'autre part, vous avez la deuxième catégorie, des corps plus lourds que l'uranium qui, eux, sont des corps essentiellement à vie longue, on les appelle les actinides, le plus important étant le plutonium. Vous avez en particulier les actinides mineurs, appelés mineurs parce qu'ils n'ont pas d'application énergétique contrairement au plutonium.

Le deuxième point concerne la filière dite de transmutation. Cette filière consiste à soumettre ces corps à vie longue - et non les corps à vie courte, car ceux-là il suffit en fait de les laisser décroître dans des temps qui sont relativement historiquement crédibles – après les avoir séparés de l'intérieur des combustibles usés - c'est la partie dite séparation dont nous avons parlé tout à l'heure, à une irradiation aux neutrons à l'intérieur d'un réacteur pour les transformer soit par fission, soit par capture, soit par des processus d'interaction avec les neutrons, en des corps qui finissent par être stables dans des temps relativement courts. Ces opérations nous font gagner en termes de risques à long terme et en termes de radiotoxicité.

Ceci étant, il ne faut pas croire au Père Noël, il est clair que cette opération de mettre en réacteur des corps, en fait c'est faire ce que l'on fait déjà, s'accompagne nécessairement de ce que l'on appelle des recyclages. On ne peut pas laisser indéfiniment des corps sous irradiation dans un réacteur, il y a un moment où il

faut arrêter ce réacteur, le décharger, faire une séparation chimique de retraitement comme celle qui se pratique à l'usine de La Hague ou par d'autres procédés plus performants, et puis ensuite refabriquer un combustible et le remettre en réacteur. Vous avez donc des cycles qui se poursuivent et ceci pendant des durées assez longues, de façon à obtenir un résultat. Et ce résultat, quel est-il ? C'est, en général, obtenir une stabilisation des inventaires des corps à vie longue dans un système de parc de réacteurs alors qu'aujourd'hui, si nous ne faisons rien, il y a une augmentation continue en fonction de l'électricité produite des quantités des corps à vie longue qui finissent par s'accumuler dans les combustibles irradiés ou dans les verres. L'idée de la transmutation est de maîtriser ces stocks et de les stabiliser.

Ces opérations, vous le voyez bien, sont des opérations lourdes, chimiques, et cela va créer des déchets secondaires. Et dans ces déchets secondaires, comme ceux que l'on appelle déchets B en l'occurrence, on va retrouver à l'intérieur des petites pertes. Forcément, aucun processus n'est parfait et il va y avoir des pertes dans ces déchets B, à des niveaux qui peuvent être très faibles mais qui sont tout de même suffisamment élevés pour que l'on ne puisse pas simplement mettre ces déchets en surface comme on le fait pour une autre catégorie de déchets dans le site de l'Aube, qui est un stockage en surface. Pour ces déchets B, nous devons malgré tout recourir à un stockage géologique profond pour les isoler de la biosphère. D'autre part, au fur et à mesure que ces transmutations se font à l'intérieur des réacteurs, on va obtenir des inventaires à l'intérieur des réacteurs qui devront, à un moment ou un autre, si on arrête par exemple cette opération de transmutation, être gérés en tant que tels. Et ces inventaires seront extrêmement radioactifs et contiendront ces corps à vie longue qui sont les fins d'inventaire de ces réacteurs. Ceux-ci sont donc également justifiables d'un stockage profond.

Il y a un consensus scientifique très clair, quoi que l'on pense de tout cela : la transmutation, et la séparation qui l'accompagne, visent à alléger le stockage géologique profond en termes de risques à long terme, en termes de dégagement de chaleur par exemple, donc à alléger d'une manière substantielle le stockage en termes de radiotoxicité, de doses, surtout dans les radiotoxicités à long terme, mais ne suppriment pas le stockage géologique en tant que tel. D'ailleurs je n'ai jamais vu dans les termes de la loi que les axes 1 et 2 étaient mis en opposition.

Simplement ce qui est dit, c'est qu'il y a des recherches à mener sur les axes 1, 2 et 3, ce qui voulait dire que le stockage géologique tout seul était commun à tous mais qu'il fallait essayer d'améliorer largement les affaires et donc alléger et rendre moins incertaines les conséquences à très long terme, les impacts à très long terme des stockages géologiques profonds, sans pour autant que l'on dise : il faut y recourir.

Monsieur François DOSE, Député-Maire de la Meuse

Président, je ne suis pas du collectif " Sortir du nucléaire ", cela se saurait. Je ne suis pas non plus du collectif qui a été contre les laboratoires. J'ai voté pour faire en sorte que l'on tente cette recherche de savoir si un jour, par nécessité, la roche serait un bouclier pertinent. Pourtant ce que vous me dites, pour reprendre une phrase célèbre, me trouble beaucoup. En réalité, j'ai le sentiment que ce qui était vu comme l'instrument d'un objectif est désormais renversé et cet instrument devient un outil et vous construisez autour de l'outil qu'il vous a été permis de faire. Je vais donc tenter d'expliquer : je comprends que c'est un peu difficile mais moi dans ma tête les choses ne le sont pas trop. Oui c'est vrai, Daniel LHUILLIER le disait tout à l'heure, le laboratoire est un laboratoire de validation, nous le savions bien. Au fond, si un jour nous avons besoin de nous protéger et le 11 septembre nous a montré que l'on a besoin de se protéger, est-ce qu'il y a bouclier rocher ou pas ? Donc c'est un laboratoire de validation. Il ne peut pas y avoir des recherches dans une autre roche, dans un autre pays puisqu'en même temps, on a cet honneur de dire que les déchets qui sont les nôtres, c'est à nous de les gérer. Rappelons quand même qu'il n'y a pas que les petits pays qui viennent à côté des grands, il y a des grands pays ou des anciennes grandes puissances qui, aujourd'hui, préparent des centres dans lesquels ils seraient heureux d'accueillir les déchets des autres pour avoir quelques dollars ou quelques euros. Nous sommes clairs là-dessus. Les recherches avec la Suède en particulier sont nécessaires, il faut avoir des liens internationaux, mais lorsque l'on a dit " des laboratoires ", dit, écrit, voté, je n'étais pas là mais je le vois bien, et puis en plus je suis d'accord, il faut des laboratoires. Il n'est pas question de comptabiliser celui qui est en Suède ou ailleurs, il s'agit bien de notre situation.

Vous avez raison de dire que ce n'était pas marqué granite, sauf qu'il était juste aussi de penser, et le jour de cette réunion interministérielle, les Ministres concernés ont fait valoir que la comparaison se ferait dans deux roches différentes. Et quand tout à l'heure vous avez introduit en disant que le granite en France n'était pas hautement performant au regard des autres nations, je m'excuse de dire, Président, que ce ne sont pas les qualités du granite qui font que l'on arrête les recherches dans le granite pour l'instant, c'est le refus sociétal de ceux qui y habitent qui disqualifie le granite. On peut porter tous les jugements que l'on veut mais il s'agit bien de cela. On ne va pas faire croire ici, pas à nous, que le granite est un peu abandonné parce qu'il présenterait des fragilités. Ce n'est pas ça du tout, le granite est abandonné pour l'instant parce que les gens qui sont au-dessus n'ont pas laissé la mission arriver et faire son travail.

Nous sommes dans l'hypothèse d'un 2006 intenable pour le Parlement, rappelez-vous quand même que le fameux centre de stockage s'il devait se faire un jour, c'est le Parlement qui en déciderait ainsi, ce n'est pas le Gouvernement, ou alors il faut changer la loi. Ce Parlement ne peut pas décider en 2006 puisqu'il est confronté à l'obligation d'un tableau comparatif avec des laboratoires. Or le deuxième n'est même pas encore placé, situé, et il faudra dix à quinze ans pour connaître ces travaux en comptant le temps de l'achat, les DUP, la construction. Je voudrais dire cela parce qu'en fait, on change l'esprit de la loi si l'on dit : " ah oui mais en 2006 on peut décider sur un des laboratoires parce qu'en réalité il n'était pas écrit qu'il fallait faire les deux ensembles, donc le deuxième on le fera... ". Ce n'était pas ça, ce n'est pas l'esprit de la loi.

Cette loi, ce n'est pas moi qui l'ai faite, mais ne comptez pas sur moi pour valider le non-respect de l'esprit de la loi. Cette loi nous dit : " il faut faire des travaux sur la séparation-transmutation ". Oui la séparation fonctionne mais on connaît votre élégance et votre honnêteté, vous nous avez dit : " la transmutation c'est peut-être un rendez-vous dans trente ans ". Ah bon ! Il faut déjà attendre quand même sur la transmutation.

Reprenez tous les discours parlementaires et aujourd'hui, c'est bien ce que je souhaitais dire tout à l'heure un peu maladroitement en introduction, vous prenez des outils qui ont été donnés pour servir un objectif, vous oubliez l'objectif, vous

prenez l'outil et vous en faites l'instrument d'une autre démarche. Moi je ne fonctionne pas comme cela, ce n'est pas possible. Et je répète, que l'on ne me dise pas que je suis le Cheval de Troie de l'antinucléaire, mais moi j'essaie d'avoir un minimum d'honnêteté intellectuelle par rapport aux textes. Alors que vous, vous nous donniez la démarche scientifique au sens où les scientifiques peuvent faire cela dans l'outil qui est en œuvre, probablement ! Mais jusqu'à nouvel ordre, les scientifiques sont là pour mettre en œuvre une consigne de caractère politique qui est dans une loi de 1991. Le reste est pour colloque scientifique, mais pour une fois que les politiques instrumentalisaient les scientifiques en leur disant : " Messieurs, toute votre compétence, vous la mettez au service de cet objectif ", je n'aimerais pas que quinze ans après, on renverse la donne en faisant que les politiques soient ceux qui valident ce que les scientifiques auraient prouvé pendant quinze ans.

Je ne sais pas si je dis bien, si cela est clair, mais moi je saurai l'écrire dans quelques temps. Evidemment que je reçois vos messages, au niveau de la pertinence scientifique, mais ils ne correspondent pas à ce que nous avons voté dans cette salle, car le Conseil Général à l'époque était dans cette salle. Nous n'avons pas voté cela. Nous avons voté en nous demandant : « s'il devait advenir que les déchets C ne puissent pas trouver le moyen de leur dégradation, faudrait-il les mettre sous terre et quelle roche serait pertinente ? ».

Je souhaitais le dire avec force parce qu'autrement je crois que nous allons nous éloigner. Pour moi, 2006 est un rapport d'étape mais si nous en faisons un temps de décision, alors ne comptez pas sur moi pour être à ce rendez-vous. Je le dis comme je le pense. Voilà ce que je souhaitais dire très fort ce soir à cet instant.

Monsieur TISSOT, Président de la Commission Nationale d'Evaluation

M. le Député, il n'y a pas de doute dans mon esprit, la décision appartient au Parlement et j'ai dit d'ailleurs tout à l'heure que le devoir des scientifiques était de mettre à la disposition du Parlement d'ici 2006 le plus d'éléments possible pour que le Parlement puisse faire ses choix et prendre ses décisions. Sa décision pouvant d'ailleurs être très bien de dire : « écoutez messieurs, faites donc cinq ans de recherches de plus ». Vous connaissez le milieu de la recherche, vous

connaissiez les grands organismes de l'Etat. Le milieu de la recherche veut faire un travail parfait, qui soit gravé dans le marbre. Donc si vous lui dites : 2006, on n'en parle plus, le chercheur se dira " je peux bien prendre dix ans de plus mais au moins mes résultats seront solides ". Et les grands organismes dont vous connaissez non moins l'histoire, se diront : " j'ai des ennuis de budget cette année, si cette chose-là est reportée de 2006 à 2015 je vais prendre cette colonne-là du budget et je vais arranger mes affaires ".

A mon avis, autant il faut et c'est la seule décision possible, que la décision soit prise par le Parlement, mais autant il faut éviter de démobiliser les gens qui travaillent là-dessus. Sinon vous mettez 2015 au lieu de 2006 et en 2015 vous n'aurez pas de résultat.

Alors sur l'histoire du granite, il faut effectivement ne pas mélanger deux choses. Je suis absolument d'accord avec vous, la raison pour laquelle le processus de choix d'un site éventuel pour faire des travaux dans un laboratoire dans le granite a avorté, c'est l'accueil que les populations de certains départements ont réservé aux trois hauts fonctionnaires qui devaient aller discuter avec eux. Mais moi, ce que je vous ai dit, c'est l'opinion des scientifiques de la CNE qui disent : "attention, ne croyez pas que le granite, c'est la panacée ». Le granite, c'est parfait quand vous êtes au Canada, sur le bouclier canadien, c'est parfait quand vous êtes en Suède ou en Finlande sur le bouclier scandinave. Quand vous êtes en France, c'est moins bien. Vous avez par exemple un très beau laboratoire en Suisse, à Grimsel qui est dans le granite, mais je n'irai jamais mettre des déchets nucléaires dedans, c'est une zone où il y a des chevauchements, des failles, des trucs épouvantables au point de vue de la formation de la chaîne des Alpes, donc autant ce laboratoire de Grimsel est un laboratoire plein d'intérêts, autant je pense qu'aucun des Suisses ne pense un instant à en faire un stockage. D'ailleurs il y a une raison majeure, c'est qu'ils l'ont construit en épis sur les galeries souterraines d'une centrale hydroélectrique classique.

Monsieur Jean FRANVILLE, CDR 55

Je voudrais reprendre ce que vient de dire M. DOSE en proposant une motion. Je vais dire l'esprit de cette motion. Il y a dedans des choses que nous n'assumons

pas, parce qu'elle est faite à partir de déclarations officielles qui ont comme présumés le stockage en profondeur, la recherche d'un deuxième laboratoire, et nous, vous le savez, nous ne les assumons pas. Nous demandons simplement par cette motion à ce que les politiques soient cohérents avec leurs propres déclarations. Nous partons de déclarations et n'assumons pas forcément les présumés. Voici ce que cela donne, c'est une motion que je soumetts aux voix.

Considérant que l'on ne peut imaginer que le Parlement soit invité à se prononcer en 2006 sur une éventuelle transformation du site exploré par le laboratoire de Bure en centre de stockage autrement que sur les bases juridiques et scientifiques saines. Considérant que :

1. Sur le plan juridique, le Gouvernement a réaffirmé : *“ son attachement à la poursuite de toutes les voies de recherches définies par la loi de 1991, notamment des recherches sur le stockage géologique réversible sur deux sites géologiques différents ”.*

Je répète que nous n'assumons pas forcément, loin de là.

2. Pour 2006, comme l'a dit le député du sud-meusien où se trouve Bure : si nous sommes, le cas échéant, au rendez-vous des résultats, les analyses produites sur le laboratoire de site argileux, nous ne le serons pas sur un deuxième laboratoire, nous ne le serons pas sur la transmutation.

Sur le plan scientifique, la CNE a déclaré par plusieurs fois, à propos de la prospection géologique du site, que : *“ Cette étude devra être étendue à l'ensemble de l'emprise d'un éventuel stockage par sismique 3D ou tout autre moyen de prospection plus approprié, pour être en mesure en 2006 de donner des éléments précis sur la possibilité d'extrapoler à toute emprise d'un stockage potentiel, les résultats obtenus sur l'emprise plus restreinte du laboratoire ”.*

Les cartes fournies par l'ANDRA – je pourrai le démontrer quand vous le voudrez – ont, à plusieurs reprises, fait apparaître puis disparaître une double faille présumée en 1994 dans le secteur d'Echenay, loin du laboratoire, mais cette fois par la CGG qui la faisait figurer sur ses propres cartes.

3. Au niveau des capacités de confinement de la couche du callovo-oxfordien vis-à-vis des radionucléides contenues dans les déchets, la CNE souligne qu'il faudra : *“ Conduire in situ des expériences de migration à l'aide de traceurs ou de métaux lourds au sein de la formation, tant dans les zones loin des galeries non perturbées par les travaux, que dans la zone potentiellement endommagée par les travaux de creusement ou de soutènement ”*. Sachant que cela doit valoir aussi pour le neptunium 237 – puisque selon M. GUILLAUMONT de la CNE il n'y a pas d'expérimentation sur le neptunium, c'est peut-être le seul point qui manque – sachant aussi qu'une expérience des diffusions de